

- Burundi
- crisis oct. '93
- lege
- BUSOKOZA Bernard

BUSOKOZA Bernard  
MAJOR

Bujumbura le 28 octobre

1

A Son Excellence Madame  
le 1er Ministre de la  
République du Burundi

Bujumbura  
BURUNDI

Excellence Madame le 1er Ministre,

Objet : PUTSCH MANQUE DU 2 AU 3 juillet 1993  
PUTSCH MANQUE DU 20 AU 21 OCTOBRE 1993

En ces moments pénibles que traverse notre chère patrie, je joins ma profonde tristesse à celle qui étouffe les coeurs de tous les burundais épris de paix, si lourdement endeuillés ces derniers jours. Je me permets surtout d'adresser très respectueusement mes condoléances les plus attristées à l'épouse du président défunt, le très regretté Melchior NDADAYE, ainsi qu'à toutes les familles des victimes de ces événements sanglants.

Excellence Madame le premier ministre, poussé par le cours des derniers événements, notamment par les déclarations faites sur radio Kigali, j'ai décidé de rompre le silence et de formuler de vives protestations contre le mensonge éhonté qui me cite parmi les auteurs de ce coup d'état du 20 au 21 octobre 1993.

J'ai décidé de rompre le silence et de dire la vérité à tous les gens de bonne volonté qui n'ont d'autre moyen d'information que la presse publique parlée, qui souvent, au lieu d'informer correctement, oriente l'information dans le sens qui sert le gouvernement. A ce propos, je voudrais signaler en passant, combien, au cours de ma détention à la prison centrale de Mpimba, j'ai réclamé personnellement l'accès à la presse afin que je puisse présenter à l'opinion ce que je crois être la réalité sur le putsch manqué du 2 au 3 juillet 1993. Mais, à ma requête, il a été purement et simplement opposé une fin de non recevoir par les autorités pénitentiaires, en me disant que les prisonniers n'ont pas accès aux médias.

A l'époque, je me disais que tôt ou tard, je me présenterais devant le juge d'instruction et j'aurais l'occasion à ce moment de relater à l'opinion la réalité des faits. Malheureusement, ce moment s'est fait attendre sans se manifester, jusqu'à ce que hélas le pire arriva, c'est à dire l'ignoble nuit du 20 au 21 octobre 1993. Comme nous les burundais, par vice ou par paresse intellectuelle, nous sommes plus portés vers des solutions de simplifications, nous avons vite conclu sans enquête ni analyse préalables, que ce dernier coup ne pouvait avoir été conçu, organisé et exécuté que par les ennemis connus du public, c'est à dire les prétendus putschistes du 2 au 3 juillet 1993. Je me suis dit alors que dans un pays...

comme le Burundi, où la rumeur est prise comme une parole d'évangile faute d'esprit critique, où la passion et le transport des sentiments l'emportent sur la raison, attendre l'instruction du dossier alors que l'on est déjà présenté comme coupable sur tous les continents, risquerait d'être d'une extrême gravité. Les raisons de fabriquer des coupables ne manquent pas et la tactique est généralement admise au Burundi comme ailleurs.

En effet, quand il existe un coupable déjà désigné et qui peut être accepté par toutes les parties en présence, pourquoi se donner la peine d'en trouver un autre?

Le seul problème en la matière reste l'accord de la conscience.

Dans cet effort d'éclairer l'opinion, je relaterai d'abord les faits du 2 au 3 juillet 1993, je montrerai ma part de responsabilité dans ces faits et je traiterai ensuite de la même manière le putsch du 20 au 21 octobre 1993. Pour ce dernier, je me limiterai au temps réel ou je l'ai vécu, c'est à dire un temps qui ne dépasse pas 20 minutes, couvrant la sortie de la prison et la fuite.

1. PUTSCH MANQUE DU 2 AU 3 JUILLET 1993

Comme j'ai pu le relater à la commission d'enquête et cela a été confirmé par l'auteur du projet, le LT COL. NINGABA, j'ai été approché le soir même du 2 au 3 juillet 1993 à 22h45, heure locale pour me mettre au courant du projet. La sollicitation précise pour moi était de fournir des conseils sur toutes les communications afin de les couper. Comme réponse et afin de disposer du temps nécessaire de convaincre les concepteurs du projet à l'abandonner, l'idée m'est venue de chercher un technicien, n'importe lequel, pourvu qu'il soit de l'onatel. Ce technicien ignorait tout du fonctionnement des centraux téléphoniques et télex et il l'a lui-même confirmé au cours des enquêtes qui ont eu lieu après. La présence de ce technicien calmait les esprits de ces personnes qui étaient prêtes à passer à l'action, ce qui me permettait de disposer d'assez de temps pour dissuader le chef de ce projet.

Nous engageâmes des discussions nourries et longues au cours desquelles je lui prouvais le caractère suicidaire du projet. Quand j'ai constaté que nous divergions, je lui ai demandé de me parler d'autres officiers à qui il aurait parlé du projet pour m'en quérir de leur opinion.

C'est ainsi qu'il m'emmena chez les trois officiers qui embarquèrent dans le même véhicule que nous. Quand j'ai ouvert le débat pour leur demander ce qu'ils en pensaient, tous les trois ont rejoint ma position en qualifiant le projet de suicidaire. C'est ainsi que l'auteur du projet céda à nos conseils et abandonna cette idée suicidaire. Ce fut donc pour lui un désistement volontaire.

Je conclusai moi-même en disant au IT Colonel d'aller empêcher la sortie des unités et je proposai mes services en compagnie des trois officiers pour aller chercher quelqu'un qui rétablirait les communications qui venaient d'être interrompues par le technicien DAMIEN qui avait été sollicité par un groupe d'officiers qui le connaissaient.

Ce que je fis en compagnie de ces trois officiers et les choses rentrèrent aussitôt dans l'ordre.

Concernant l'interruption des communications téléphoniques, je savais très bien qui pouvait et qui ne pouvait pas, parce que ces gens avaient été recrutés sous mon mandat de DG de L'onatel et étaient partis en stage de formation sur E10B, le central, envoyés par moi-même. C'est pour dire que les ignorer est un fait volontaire qui avait pour but de retarder l'action pour un meilleur dénouement ; ce qui fut le cas.

C'est pour dire, Excellence Mme le 1er Ministre, que j'ai été l'artisan depuis le début jusqu'à la fin, de l'échec du putsch du 2 au 3 juillet 1993. Malheureusement, à cause du manque d'effort intellectuel de certains de nos compatriotes, le soir du 3 juillet 1993, il se présenta chez moi à 21 heures, alors que je dormais déjà tranquillement, le commandant de District de Bujumbura porteur d'un mandat d'arrêt contre moi, sans enquête préalable, sans même entretien verbal avec l'Auditeur Général qui venait de signer mon mandat d'arrêt.

Je me dis que franchement le salaire auquel je m'attendais après ce que j'avais fait pour faire échouer le coup, ne devrait pas être un emprisonnement dans de telles conditions d'arrestation. Malheureusement, le fait était là, criant, je venais d'être emprisonné, Officier supérieur, ancien dirigeant des entreprises publiques les plus prospères du pays, sans interrogatoire ni enquête préalables.

Je nourrissais l'espoir qu'après enquête et instruction des dossiers qui conduiraient inévitablement à la vérité, l'erreur aurait été redressé et que je serais libéré. Malheureusement il me semble que l'erreur n'est pas humaine au BURUNDI et que quand cela arrive, on s'y cramponne délibérément pour ne pas se dédire.

En effet, pour mon cas précis, malgré qu'il a été démontré que je n'ai jamais pris part au complot auquel j'ai énergiquement repoussé l'idée même d'y adhérer, et que j'ai joué le rôle déterminant dans la mise en échec du projet, malgré tout cela, dis-je, et malgré ma requête adressée à l'Auditeur Général lui demandant ma libération parce que la détention étant abusive à mes yeux et à ceux de mes avocats, malgré tous ces faits, je restai en prison quatre mois durant et toutes les correspondances à ce sujet resteront sans réponse.

Je nourrissais l'espoir au moins de rencontrer les juges et de leur démontrer mon innocence afin de rejoindre mon foyer, éduquer mes enfants, mais voilà hélas qu'un autre PUTSCH et cette fois un vrai et aux effets macabres vient d'avoir lieu et j'entends sur les antennes de Radio Kigali mon nom cité parmi les auteurs du sinistre projet. Je suis pétrifié. Je suis plus que révolté. De quels moyens disposais-je en prison? Quel profit tirerais-je de ce sinistre projet?

Les faits

C'est vers 1 heure du matin que j'entends un groupe de gens insister pour qu'on leur ouvre la porte en bois du quartier "infirmerie" où logent les officiers supérieurs détenus à Mpimba. Faute de réponse, la porte est vite enfoncée et un groupe d'une quinzaine de militaires attaquent aussitôt la porte de ma cellule. Avec des coups de pieds, des coups de cross de kalachnikov sur la porte, des cris assourdissants m'intimèrent l'ordre d'ouvrir la porte ou de la forcer dans le cas contraire. C'est ainsi que j'ouvris la porte pour entendre ce qu'ils me voulaient. J'étais en slip quand j'ouvris. Ils m'intimèrent l'ordre de m'habiller comme "un militaire en alerte." J'essayais de demander où j'allais. Pour toute réponse, on me répondit que c'était dans mon intérêt, qu'ils venaient déplacer les Officiers en prison parce qu'on allait les tuer. Qui va nous tuer, demandais-je? Ils me répondirent qu'ils n'avaient pas de temps à perdre et que je devais m'habiller vite sans conditions.

La garde de la prison, qui normalement, en pareilles circonstances, a la mission de protéger les détenus et de résister en cas de besoin était absente. Le Directeur de la prison, qui exerçait les fonctions d'Officier de garde cette nuit là ainsi que le Chef de Poste étaient également absents, ce qui fait qu'aucune résistance n'a été opposée à ce groupe de militaires qui ont attaqué la prison. Je compris alors que ma résistance était non seulement vaine, mais pouvait également me coûter très cher à voir l'état d'excitation des militaires. Après m'être habillé, on me traîna en courant, encadré par une vingtaine de militaires, vers l'extérieur de la prison. Là, il était stationné un véhicule blindé ANL 60 du 11<sup>ème</sup> bataillon blindé et un camion qui avait déplacé les parachutistes venus nous réveiller.

Dès que je fus à bord du camion, on attendit quelques deux à trois minutes pour démarrer en trombe, le blindé d'abord, le camion ensuite. Quelques minutes plus tard je me retrouvai dans les enceintes des Télécommunications (ONATEL) où je m'entendis intimer l'ordre de "FAIRE VITE" parce que "nous n'avons pas de temps à perdre". Je compris alors qu'ils étaient à la recherche de qui pouvait maîtriser le fonctionnement des téléphones. Je leur répondis que je ne savais pas le faire. Malgré leur insistance, je jurai par tous les dieux que je ne connaissais pas le fonctionnement du central. A quoi ils répliquèrent que c'était impossible que je ne maîtrise pas son fonctionnement après avoir dirigé l'onatel pendant quatre ans. Je leur répondis pour en finir que le Central était une nouvelle acquisition installée après mon départ. A ce moment, ils m'abandonnèrent sur les lieux avec une dizaine de militaires à qui ils laissèrent des instructions d'assurer la garde des lieux. Ils partirent chercher à la station terrienne le chauffeur de service qui leur aiderait à trouver un technicien compétent.

C'est à ce moment qu'une fois le blindé et le camion partis, on entendit des coups de feu dans les églises situées à l'extérieur de la prison. C'est à ce moment-là que certainement d'

Palais Présidentiel. Je profitai alors de la distraction des "Anges gardiens" pour m'échapper. Un seul militaire remarqua mon départ et vint à ma poursuite et je lui expliquai qu'il fallait aller chercher un véhicule pour nous déplacer, ce qu'il accepta. On marcha deux km et j'arrivai chez-moi vers 2h30 du matin. A ce moment les bombardements déchiraient la ville ; je demandai alors à ce militaire pourquoi il me suivait et ce qu'il me voulait avec ses camarades. Il me répondit qu'il me protégeait et qu'il ne voulait me faire aucun mal. Je lui demandai alors s'il accepte de quitter ma maison et d'aller chercher une autre cachette. Il accepta et je lui donnai des vêtements civils dont une gabardine qu'il porta au-dessus de sa tenue militaire pour ne pas être reconnu par ses camarades.

C'est ainsi qu'ensemble nous nous rendîmes dans la vallée de la Ntakangwa où nous restâmes cachés de 3h20 à 19h00 du 21 octobre 1993. Quand je décidai de quitter la cachette pour essayer de me rendre chez moi, nous tombâmes sur une position du camp D.C.A. BURUTEX qui nous arrosa de ses feux nourris et le soldat y trouva malheureusement la mort. Il portait toujours avec sa tenue les vêtements civils que je lui avais fournis chez-moi. C'est pour dire que, et le soldat et moi même, avons passé le reste de la nuit du 20 et toute la journée du 21 cachés dans la vallée de la NTAHANGWA, donc en dehors du Putsch.

La suite des événements

Moi rescapé après ces tirs, je fus conduit auprès du commandant du camp DCA BURUTEX où je fus interrogé en présence de ses officiers. Je le priai de remettre l'interrogatoire au lendemain afin de ne pas être interrogé devant les subalternes. Il m'accorda cette faveur et je passai la nuit en compagnie du commandant du camp et dans son bureau. Le lendemain après constitution du PV, il me donna un officier qui me conduisit à l'Etat Major Général où je fus entendu par les officiers G2 gendarmerie et G3 armée. Après cette formalité, je demandai à un colonel qui rentrait de me déposer à la maison. C'était le 22 vers 12h30.

Je restai chez moi malgré l'alerte toute la journée du 22 jusqu'au lendemain à 9h30 du matin. Je sortis pour mettre de l'essence car il n'y avait que deux ou trois stations ouvertes seulement et j'en profitai pour passer à l'EMG et montrer ma présence selon le règlement en période d'alerte.

La journée du 21 telle que me l'a rapportée mon épouse.

Quand je rentrai chez moi le 22 octobre 1993 à 12h30 de retour de l'EMG, mon épouse m'apprit que des camions militaires étaient passés à plusieurs reprises pour me chercher à la maison. Elle répondit conformément à mes consignes qu'elle ne savait pas où j'étais. Je me félicitai intérieurement d'avoir pu m'échapper et éviter d'être embarqué dans des histoires que j'ignorais complètement.

J'appris ensuite qu'un conseil national de salut public avait été constitué auquel évidemment je ne faisais pas partie et pour cause il n'y avait aucune raison.

Quand je fus à l'EMG j'appris que certains de mes coodétenus étaient membres du CNSP et d'autres, sans être membres avaient des tâches de coordinations à l'EMG ou opéraient sur le terrain. Quant à moi, je n'ai été ni membre de ce conseil, ni n'ai exercé aucune tâche durant cette période. J'étais complètement en dehors de ce projet.

**INTERROGATION:**

Après avoir entendu les déclarations répétées sur la radio Kigali, il y a lieu de se poser légitimement quelques questions :

- 1) Qui et quelles sont les intentions de celui qui a transmis mon nom à radio Kigali?
- 2) Est-ce que ce mensonge délibéré ne risque-t-il pas de cacher une idée machiavélique de règlement de compte ou de globalisation comme on a dit qu'il s'agit des militaires de Vyanda, Bururi, Rutovu et Matana?(On me fait passer pour officier de Matana alors que je suis de Mugamba).
- 3) Comment moi, détenu à la prison centrale de Mpimba, ayant passé six ans en dehors des unités et travaillant durant tout ce temps au civil, d'abord comme DG de l'Onatel pendant 4 ans, ensuite comme Directeur de la poste et de la caisse d'épargne postale durant deux ans, aurais-je pu soulever les unités d'élite comme les blindés et les parachutistes, unités dans lesquelles je n'ai jamais servi même pas un seul jour?

Voilà, excellence Mme le premier ministre, quelques questions qu'une personne avisée et bien intentionnée aurait dû d'abord se poser avant même d'examiner les faits objectifs tels que cités ci-haut avant de donner cours à une dénonciation à la fois malhonnête et irréfléchie.

**LES PREUVES DE MON INNOCENCE.**

Excellence Mme le premier ministre, je connais suffisamment la société burundaise pour m'inquiéter du risque de globalisation ou d'être victime de quelques esprits mesquins. C'est pourquoi, aussitôt que j'ai entendu les dénonciations répétées et gratuites sur radio Kigali, j'ai pris les dispositions nécessaires pour me mettre à l'abri et préparer en toute quiétude ce memorandum de défense. Je sais combien sont dangereux les passions et les transports de sentiments populaires. C'est pourquoi je vous demanderais de prendre personnellement en tant que chef de gouvernement, mère et chef de famille, la défense des faibles afin d'éviter d'ajouter le drame au drame en permettant d'autres débordements inutiles. En effet, chaque vie qui périt gratuitement déshonore votre action dans le gouvernement. Après ces quelques mots, je voudrais développer le paragraphe intitulé "Les preuves de mon innocence."

## 1. Mon esprit démocratique incontestable.

Excellence Mme le premier ministre, j'ai développé dans les paragraphes précédents les efforts que j'ai déployés pour faire échouer le coup d'état du 2 au 3 juillet 1993. Cette affirmation peut être confirmée par les officiers supérieurs NAHIGOMBEYE, NDAYISABA, GUNUNGU. Lors de la victoire du président NDADAYE aux élections du 1er juin, toute la ville s'est agitée, élèves, étudiants, fonctionnaires et ont procédé à des manifestations. Dans le service que je dirigeais, la Poste, il n'y a eu aucun travailleur qui s'est joint aux manifestants parce que dès les premières heures, je les ai tous réunis pour les convaincre d'accepter le verdict des urnes. Cela peut être témoigné par la Poste toute entière.

Durant toute ma carrière, à l'Armée comme au civil, je n'ai jamais fait prévaloir de sentiments divisionnistes qu'ils soient ethniques ou régionalistes. Cela peut être témoigné par tous les collaborateurs que j'ai eu et qui provenaient de tous les horizons et de toutes les couches sociales.

Les réunions d'entreprises consignées dans les différents procès verbaux qu'on peut retrouver à la Poste insistaient toujours sur la neutralité politique des postiers dans l'exercice de leur fonction. En effet, si un postier doit seulement acheminer la lettre de son parti, tout le monde comprend que la vie de la nation serait mise en danger. Ces exemples montrent à suffisance mon attachement aux principes de la démocratie et je ne vois nullement ce qui pouvait me transformer subitement en organisateur de massacres.

## 2. MON ISOLEMENT VOLONTAIRE DURANT LA PERIODE DE DETENTION ( DU 3 JUILLET AU 20 OCTOBRE 1993)

Ayant constaté combien les prisonniers et surtout les prisonniers politiques courraient le risque d'endosser la responsabilité de tout événement malheureux qui arrivait au pays, j'ai demandé à la Direction de la Prison de vivre un système carcéral spécial et volontaire. Le Directeur Général A.T.P. le Directeur de la Prison, les Officiers de garde et les chefs de poste peuvent en témoigner. C'est ainsi que mes visites étaient limitées aux membres directs de la famille en excluant strictement les militaires. Mon neveu, militaire, a été refoulé suite à ma demande personnelle, par le commandant NTAHONSIGAYE, alors Officier de garde ce jour là. Mon propre beau-frère, militaire, a demandé à plusieurs reprises de me rendre visite et j'ai refusé pour éviter des ennuis procédant toujours de la même globalisation. Donc, c'est pour dire que je me suis volontairement coupé du monde afin d'éviter des contacts susceptibles d'être porteurs d'ennuis.

### 3. MON REFUS DE COLLABORER AVEC LES PUTSCHISTES DU 20 OCTOBRE AU 21 OCTOBRE 1993.

J'ai suffisamment développé cet aspect des choses dans les chapitres précédant où j'ai montré comment j'ai refusé d'aider dans l'interruption des communications, comment je me suis enfui et réfugié dans la vallée de la NTAHANGWA pour m'y cacher au lieu de rester avec ma famille que j'avais vue pour la dernière fois quatre mois avant mon arrestation. J'ai suffisamment montré comment, quand je suis passé à l'Etat Major Général, je suis aussitôt reparti pour rejoindre ma famille alors que beaucoup d'autres s'activaient aux tâches de cet ignoble projet. J'ai suffisamment montré enfin, que durant tout le temps éphémère qu'a duré le fameux Conseil National du Salut Public, je m'en suis éloigné avec le risque évident d'en subir des retombés néfastes au cas où il se consolidait. Tout cela en définitive, montre à suffisance mon refus de collaboration et cette dénonciation irréfléchie me laisse pétrifié.

### 4. MON ESPRIT DE TOLERANCE, ET DE LA RECHERCHE DE LA PAIX AUTOUR DE MOI.

J'ai occupé des postes de responsabilité, à l'Armée comme au civil et j'ai eu beaucoup de collaborateurs, petits et grands, nationaux et étrangers, BUTU ET TUTSI. Ma préoccupation première a été toujours de faire régner autour de moi la tolérance, l'entente, la concorde. Je comprends mal par conséquent, comment j'aurais subitement été transformé en sanguinaire.

### CONCLUSION

Excellence, Madame le 1er Ministre, je proclame haut et fort mon INNOCENCE jusqu'à preuve du contraire dans le putsch manqué du 2 au 3 juillet 1993 et dans celui du 20 au 21 octobre 1993.

Je vous demande Mme le 1er Ministre que JUSTICE SOIT RENDUE et de m'offrir votre protection jusqu'à productions d'éléments constitutifs de ou des infractions dont fausses accusations.

Au putsch du 02 au 03 juillet 1993, j'ai montré toutes les énergies que j'ai déployées avant d'aboutir à l'ECHEC DU PROJET. Les trois Officiers Supérieurs cités peuvent le témoigner.

Au putsch du 20 au 21 octobre 1993, la seule marge de manoeuvre qui me restait compte tenu des conditions dans lesquelles les militaires m'ont pris en otage était le refus de collaboration. C'est pourquoi pour terminer, je proclame une fois de plus mon innocence et je demande protection aux autorités suprêmes que vous êtes, car les innocents ne doivent pas être toujours sacrifiés.

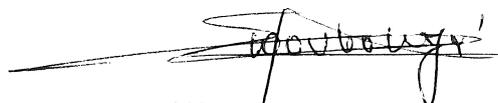
Devant toute la société, j'ai toujours été un honnête citoyen, j'ai toujours accompli mes devoirs avec droiture et dévouement. Je ne comprends alléguant ce qui m'aurait transféré pendant ces 1 derniers mois, après vingt ans de carrière.

Le Pouvoir doit donc faire des efforts pour trouver les vrais coupables et protéger les innocents. Si des problèmes d'enquêtes se posent au niveau de la compétence de la justice burundaise, il faudrait prévoir des actions de coopération, afin d'honorer le Système Judiciaire Burundais.

Excellence Madame le 1<sup>er</sup> Ministre, je termine en gardant l'espoir que mon appel sera entendu et je suis disposé à me rendre aux organisations intégrées et objectives si j'ai toutes les garanties sur ce processus, telles que la Croix Rouge Internationale, le Comité International de la Croix Rouge, l'Une Ambassade de la Communauté Européenne ou celle des Etats-Unis.

Je vous prie, Excellence Madame le 1<sup>er</sup> Ministre, de croire à l'assurance de ma plus haute considération.

Bernard BUCOKOZA,



MAJOR.

Copie pour information à :

- Assemblée Nationale
- Ministre de la Justice
- Ministre de la Défense
- Partis Politiques (tous)
- Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique
- Chefs d'Etat Major
- Communautés religieuses
- Ambassades
- Comité Internationale des Juristes de Genève
- Amnesty International
- Croix Rouge Internationale
- Ligues de Droits de l'Homme

Page 9 retranscrite (pour remplacer la version scannée illisible):

Durant toute ma carrière, j'ai toujours été un honnête citoyen, j'ai toujours rempli mes devoirs avec droiture et dévouement. Je ne comprend [sic] nullement ce qui m'aurait transformé pendant ces 4 derniers mois, après vingt ans de carrière.

Le Pouvoir doit donc faire des efforts pour trouver les vrais coupables et protéger les innocents. Si des problèmes d'enquêtes se posent au niveau de la compétence de la justice burundaise, il faudrait prévoir des assistances extérieures, afin d'honorer le Système Judiciaire Burundais.

Excellence Madame le 1<sup>er</sup> Ministre, je termine en gardant l'espoir que mon appel sera entendu et je suis disposé à me rendre aux organisations intègres et objectives si j'ai toutes les garanties sur ma personne, telles que la Croix Rouge Internationale ; Amnesty International ; Nations Unies ; Une Ambassade de la Communauté Européenne ou celle des Etats-Unis.

Je vous prie, Excellence Madame le 1<sup>er</sup> Ministre, de croire à l'assurance de ma plus haute considération.

Bernard Busokoza

[signé]

MAJOR

Copie pour information à

- Assemblée nationale
- Ministre de la Justice
- Ministre de la Défense
- Partis politiques (tous)
- Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique
- Chefs d'Etat-Major
- Communautés religieuses
- Ambassades
- Comité internationale des Juristes de Genève
- Amnesty International
- Croix Rouge Internationale
- Ligues des droits de l'homme